

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2024

Date convocation : 18 octobre 2024

Excusés : Mireille QUATRESOUS – Henri ALLARD

Présents : 13

Lecture du compte-rendu du 04/07/2024 : approbation du Conseil à l'unanimité

▪ Travaux toit sacristie :

M. le Maire expose à l'assemblée que les travaux du toit de la sacristie réalisés par l'entreprise EQUIS sont terminés pour un montant de 24 757,65 €.

▪ Maîtrise d'œuvre voirie communale :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour réaliser des travaux de voirie communale 2025.

Le Conseil Municipal décide de confier cette prestation au bureau d'étude F21 à MONTBRISON, pour un montant de 1632 € HT soit 1958, 40 € TTC.

▪ Demande de subvention FIC :

L'avant-projet de travaux de voirie communale – programme 2025 est présenté au Conseil Municipal. Les travaux comprennent l'aménagement de plusieurs tronçons de chemins communaux, pour un montant hors-taxes de 49 998 €, éligibles à hauteur de 40% à la subvention FIC du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal sollicite l'octroi de subvention FIC pour un montant de 19 999,20 €. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31/12/2024.

▪ Maîtrise d'œuvre site des notes :

M. le Maire propose à l'assemblée de lancer une étude pour commencer les réseaux au lotissement des Notes. Le bureau F21 a été désigné pour réaliser cette étude (en 4 phases) et qui s'élève à 9995 €.

▪ Signalisation limitation vitesse du Bourg

Une réunion a eu lieu en mairie le samedi 28 septembre avec les habitants du Bourg, de la Vialle et de la Valette pour échanger sur le projet de signalisation permettant de limiter la vitesse dans le Bourg.

Des tests de comptage avec présence de ralentisseurs ont été effectués du 27 avril au 13 mai 2024 par le Département. L'effet escompté n'a pas été concluant, et un rétrécissement serait trop coûteux, plusieurs solutions sont proposées : réduire la vitesse dans le Bourg à 30 km/h avec marquage au sol, installer des panneaux pédagogiques et des passages piétons.

Le Conseil Municipal décide de prendre contact avec Monsieur DUMEIL de la DDT pour étudier la mise en place de cette nouvelle signalisation.

▪ CLETC rapport n°8 :

Le Conseil Municipal approuve le rapport n°8 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C) permettant la restitution à la commune de logements pour les mairies de la Chapelle-Agnon, Saint-Pierre-La-Bourlhonne et Sainte-Catherine-Du-Fraise, ainsi que la révision des attributions de compensation de la commune d'Ambert pour le transfert de compétences de l'abattoir.

▪ **Bilan concertation ZAENR :**

M. le Maire rappelle la définition des ZAENR permettant à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter sur le territoire communal.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en avril, aucune observation n'a été recueillie, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux ZAENR présentées.

L'ensemble de la commune a été identifié pour de la géothermie profonde et un réseau de chaleur bois énergie a été choisi pour les bâtiments communaux et l'école privée dans le Bourg, avec 3 axes principaux :
mairie/ local partagé - école/ salle des fêtes - bar.

▪ **Adhésion Centre Gestion pour Prévoyance**

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités territoriales ont l'obligation de participer au financement des garanties au titre de la protection sociale complémentaire et notamment pour couvrir le risque « prévoyance » des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après consultation du Comité Social Territorial, décide de se rattacher à la convention de participation mise en place par le CDG63 et le groupement Alternative courtage/Territoria Mutuelle.

Le montant brut de cette participation sera de 7€ mensuel par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

▪ **Création de poste**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent de secrétaire générale de mairie correspondant au grade de rédacteur, à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} février 2025, et explique que ce besoin fait suite à la loi de revalorisation du métier de secrétaire de mairie favorisant la promotion interne des agents de catégorie C.

Le Conseil Municipal décide de la création de poste d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie correspondant au grade de rédacteur.

▪ **Coupe de bois section de Bessette**

Après lecture du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions de coupe et leur destination, pour les forêts relevant du régime forestier sur la section de Bessette.

▪ **Questions diverses**

- Rénovation du monument aux Morts : réflexion commission du petit patrimoine et demande avis aux anciens combattants.

- Ilots « bâtiments du Bourg » : intervention du parc Livradois Forez et du CAUE pour avis sur une rénovation globale qui comprendrait entre autres la réfection de la salle des fêtes.

- Travaux d'intérêt généraux : arrivée de Bruno LAVAL le 04/11/2024 pour un contrat de 105 h.

- Étude sur l'eau : en attente d'une confirmation de rendez-vous par la société ALTEREO pour lancer l'étude.

- Compétence eau assainissement Ambert Livradois Forez : suite aux dernières annonces du gouvernement, le transfert de compétences aux communautés de communes n'est plus rendu obligatoire pour le début d'année 2026 (loi Nôtre).

- Logement ancienne poste vacant depuis le mois de septembre 2024. Des travaux d'isolation sont nécessaires. Il est proposé de réaliser un diagnostic énergétique et de mener une réflexion sur ce bâtiment.
- Licence IV du Bar : le rachat de la licence par la mairie est en cours d'instruction au cabinet notarial de St Amant Tallende. Il est nécessaire d'entreprendre quelques travaux de réfection avant de relancer une offre de commerce pour la commune.
- Camping : Remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED (sanitaires, foyer, bureaux). Remplacement par la même occasion des néons vestiaires du foot. Coût des travaux : 2410 € HT. Remplacement de la télévision et mise en place d'une parabole (coût de 1008 € HT).
Enquête auprès des résidents à l'année pour changement de l'ampérage aux bornes électriques en libre-service (passage de 6 à 10 ampères).
Le règlement intérieur sera revu pour la prochaine saison.
Travaux d'égoutage à prévoir à l'entrée, et création d'une tranchée pour évacuation des eaux pluviales.
- Socles poubelles : installation de socles bétons et poteaux bois pour les emplacements poubelles. La Commission a réalisé un état des lieux pour effectuer une demande de devis.
- Devis demandé pour remplacement des panneaux d'affichage dans les hameaux.
- Vente délaissés de voirie : le Conseil donne son accord pour la vente :
 - d'une portion de terrain attenante à la parcelle BI 36 d'environ 80m² à M. LAFONT à Sauvevassanelles ;
 - d'une portion du chemin communal adjoignant à la parcelle AL n°109 d'environ 15 m² et d'une portion du chemin communal « Route du Fontou » situé dans l'alignement des parcelles AL n°109 et 110 d'environ 3m² appartenant à M. et Mme BEAULIEU à la Valette.
- Visite sur place pour installation d'un reverdo à Sauvevassanelles : problème d'écoulement d'eau dans la propriété de Mathieu LAGER.
- ASA de Vauribeyre : travaux réalisés sur les conduites d'eau : la commune a participé financièrement aux travaux (1845 € - achat de tuyaux).
- Arceaux vélos fournis par ALF : 5 arceaux pour stationnement vélos seront installés dans le Bourg : local partagé, place de la Fontaine et cour de la Mairie.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h sur la place de la Fontaine, suivi d'un vin d'honneur au local partagé.
- Repas des aînés avec le CCAS le 16 novembre à la salle des fêtes.
- Installation des décorations de Noël le 16 novembre.
- Banquet de la commune et des pompiers le 23 novembre à la salle des fêtes.
- Réunion avec la sous-préfète pour révision du PLUI à Viverols : réflexions toujours en cours pour un assouplissement du règlement.